

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 24					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	20 d. au-		27 pou.		Soleil.
mat.	dessus	65 deg.	4 lign.	N.-O.	
	de 0.		Pluie.		
Midi...	25 d. au-	60 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		4 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h.	7 h.	Pleine lune.		22
52 min.	5 min.	40 min.			

LYON, 24 juillet.

DES ÉLECTIONS MUNICIPALES A LYON.

Depuis près d'un mois les élections municipales sont terminées dans toute la France; nous en avons constaté les résultats, et nous avons eu à enregistrer plus d'une défaite dans les rangs ministériels. Dans divers départements du Midi le parti légitimiste a eu quelques succès, mais dans toutes les grandes villes, dans tous les foyers de la civilisation, notre opinion a nommé des hommes amis du progrès et dégagés de toute dépendance vis-à-vis l'autorité. Cela est partout où l'on comprendra qu'un conseil municipal doit délibérer, éclairer, contrôler les actes administratifs, et que cette mission ne peut être bien remplie que par des hommes qui n'aient rien à attendre ni à craindre du pouvoir. Le parti patriote a donc dû se féliciter de son infortune, et il a pu s'en féliciter sous un double rapport; car, d'une part, les intérêts des localités y gagneront, et, de l'autre, chacun aura pu s'assurer facilement que les partis du statu quo sont en minorité dans notre pays: à Metz, à Grenoble, à Strasbourg, à Clermont, à Arras et à Chalon, ils ont été complètement vaincus.

A Lyon, nos élections municipales ont été ajournées, sans que la préfecture nous en ait fait connaître les motifs. Nous avons néanmoins fait sur ce point quelques interpellations; mais on a gardé le silence. On a prouvé cette fois, comme dans bien d'autres circonstances, quel peu de cas on fait tout à la fois et du corps électoral et de la presse opposante: ce sont cependant deux des éléments essentiels de tout gouvernement représentatif; mais à Lyon l'autorité est toujours remplie de son importance: elle croirait déroger si elle se mettait en rapport par voie d'explications avec ses administrés; elle suit à merveille les errements de l'Empire et de la Restauration. Le temps viendra sans doute où l'on ne se croira pas en droit de procéder ainsi; mais ce temps, il faut le hâter et faire la responsabilité du pouvoir ne soit pas une chimère; il faut amener l'époque où tous les actes judiciaires, administratifs, seront soumis à une libre discussion.

Enfin M. le préfet, par arrêt en date du 18 juillet, a convoqué l'assemblée des électeurs municipaux pour le 4 août: les motifs qui ont retardé la convocation ont sans doute cessé.

Notre cité secondera-t-elle par ses efforts le mouvement général qui s'est fait remarquer dans toute la France? Ses citoyens apporteront-ils, dans l'exercice de leurs droits, le zèle, l'activité que nous avons constatée à Metz, à Strasbourg et à Grenoble? tenteront-ils de modifier la composition actuelle du conseil? L'occasion est favorable, elle est décisive; car ils auront vingt-quatre membres à réélire, les deux tiers du conseil. Chose étrange! nous n'y comptons pas un seul conseiller appartenant à l'opinion démocratique, et cependant son importance est grande dans notre localité: si les choses restaient en 1837 ce qu'elles sont depuis quelques années, c'est que les électeurs ne comprennent pas leurs devoirs.

Leur insouciance serait fortement exploitée par nos adversaires qui ne manqueraient pas de s'écrier: «Quelle est donc votre influence, hommes de la démocratie? où sont vos partisans? Vous le voyez, vous n'avez pas même pu entrer dans le conseil un seul candidat! A nous donc, nous partage, la direction des affaires de la localité; à nous

aussi la popularité, car quatre mille électeurs nous appuient de leurs votes.»

C'est en vain que nous nous retrancherions sur l'indifférence qui s'est emparée des esprits; c'est en vain que nous présenterions le chiffre des citoyens lyonnais qui sont dépourvus de tout droit électoral: nous n'en serions pas moins placés sous le coup d'une défaite, d'autant plus regrettable, qu'elle serait le résultat ou de notre incurie, de notre peu d'union, ou enfin de notre abandon de nos droits politiques.

Ne nous y trompons pas, le principe électif, quoique vicié, faussé, n'est pas moins le meilleur rempart qui nous reste contre l'arbitraire, c'est la voie la plus sûre que nous ayons à suivre pour faire marcher les idées populaires.

Nous ne voulons pas donner aux élections municipales une importance exagérée: nous ne les regardons pas comme le camp dans lequel la démocratie doit se retrancher; les attributions des conseils sont trop restreintes pour qu'on puisse se méprendre sur leur portée: néanmoins elles leur laissent une action qui peut avoir d'utiles résultats. Que M. Jaubert ait voulu, dans sa fatuité, nous assigner les conseils municipaux pour refuge, qu'il ait dit qu'en donnant à un grand nombre de citoyens le droit de participer aux élections municipales, qu'on avait fait la part du feu à la démocratie, nous n'acceptons pas une part aussi mesquine, et nos prétentions sont plus élevées. N'en déplaise à M. le comte Jaubert et à ses amis politiques, nous voulons qu'elle brise les entraves qui l'arrêtaient à la porte de la chambre des députés; nous aspirons, nous, à l'y faire pénétrer. C'est là, surtout, qu'elle doit siéger, c'est là qu'elle doit faire entendre sa voix puissante et moralisatrice: il faudra bien qu'elle ait un jour ses députés pour confectonner les lois générales du pays, et qu'elle prenne dans la législature la place que lui assignent sa force intellectuelle et numérique, sa moralité et son courage; bon gré mal gré, elle y arrivera.

Nous croyons aussi qu'elle doit être avide de toutes les fonctions où il y a à rendre des services. Nous croyons qu'elle doit être partout agissante, parce que partout elle a des intérêts à défendre, et il importe que dans une ville comme Lyon le peuple travailleur ait ses délégués dans le conseil. Qu'ils y soient en minorité, qu'ils y éprouvent des embarras, des difficultés graves, c'est chose à laquelle nous devons nous attendre; mais que de services aussi ils peuvent être appelés à rendre! Si notre conseil municipal avait été animé de l'esprit populaire, aurait-il laissé terminer la session sans obtenir des chambres des moyens de travail pour nos ouvriers? Aurait-il, sans aucun avantage pour la ville, consenti à ratifier le traité de M. Martin pour l'éclairage au gaz par une compagnie anglaise?

L'aurait-il fait, s'il avait eu à lutter contre une minorité qui aurait démontré tout ce qu'il y a de honteux, et l'expression n'est pas trop forte, à alimenter par notre argent l'industrie étrangère? Si l'on ne voulait pas traiter avec la compagnie lyonnaise, ne fallait-il pas au moins s'adresser à des compagnies de Paris.

Nous avons besoin d'un conseil municipal qui ait des membres aimés de la population qui puissent faire entendre des paroles de paix et de conciliation. Ces jours passés la ville de Grenoble était menacée de voir ses rues ensanglantées. Le préfet voulait employer la force pour dissiper

des attroupements, M. le maire, accompagné des membres de son conseil, s'est jeté entre le préfet et la population, et le sang n'a pas coulé.

En 1834, si Lyon avait eu pour maire un homme populaire, si ce maire fut resté à son poste, si le conseil municipal avait été la véritable représentation de la commune qui sait si la guerre civile n'eût pas été conjurée! Qui sait si à la voix d'hommes graves, connus pour leur zèle pour le bien public, les groupes ne se seraient pas dissipés!

Notre cité a de graves intérêts qui tombent dans l'administration du conseil municipal; il faut donc qu'elle songe à la composer d'hommes dévoués au bien public, droits et consciencieux, qui aiment leur ville, qui aient le vif désir de la voir sagement administrée, qui veillent à son bien-être, et fassent d'utiles efforts pour paralyser les souffrances qu'elle endure. Mais si les patriotes veulent avoir entrée dans le conseil, il ne faut pas qu'ils laissent arriver l'époque des élections sans avoir rien fait pour s'entendre; qu'ils se préparent à la lutte, qu'ils aient leurs candidats, qu'ils les annoncent hautement, qu'ils les soutiennent de tout leur pouvoir. Il faut que, dans ces circonstances, ils discutent aussi le mérite de ceux qui leur seront opposés.

Certes, nous ne désirons pas que le conseil municipal devienne une arène pour les partis; nous ne voulons pas que l'agitation y pénètre: ce n'est là ni notre vœu, ni notre pensée. Mais ce que nous croyons utile, c'est que son esprit ministériel, et purement ministériel, soit modifié; c'est qu'il s'y rencontre des hommes qui contrôlent la mairie, qui discutent sérieusement le budget municipal, qui apportent la lumière dans les délibérations, qui arrachent enfin au huis-clos dans lequel on se complait la plupart des actes importants du conseil.

Nous demandons enfin une opposition calme, mais sérieuse, active et rationnelle, qui éclaire sans entraver systématiquement la marche des affaires, et qui soit le précurseur d'une nouvelle ère pour notre municipalité.

SUR LE TRAITÉ DE LA TAFNA.

Il semble, en vérité, que nous soyons revenus à cette époque du moyen-âge où la scolastique avait fait surgir sur l'Europe embéguinée des myriades d'ergoteurs plus subtils les uns que les autres, et pour lesquels les thèses les plus extravagantes étaient les thèses de prédilection. En France, nous avons beaucoup d'esprit; nous passons même pour le peuple le plus spirituel de l'univers: c'est sans doute pour cela que nous sommes si facilement dupes. Au reste, rien ne fausse le jugement comme l'esprit et l'imagination; et cela ne se voit que trop à la manière aussi hardie qu'impudemment brillante dont certains écrivains défendent les actes du ministère les moins défendables.

On a dit depuis bien long-temps qu'à force d'expédients on parviendrait à démontrer qu'il fait nuit en plein midi. Les publicistes salariés de certains journaux de la capitale, et principalement du *Journal des Débats*, en savent apparemment quelque chose. A entendre cette feuille, le traité de la Tafna est le plus beau traité du monde, et le général Bugeaud vient de se placer comme diplomate à la hauteur des Talleyrand, des Metternich, des Nesselrode! En effet, on ne saurait mieux faire que de le nommer maréchal de France. Il y a plus: nous serons fort étonnés, après la dé-

clatation, car ce sont des idées de progrès. Si nous sommes sévère envers lui, ce n'est donc point par esprit d'hostilité, puisque nous sommes à peu près de son avis sur la manière dont il envisage les faits sociaux. Mais enfin, en les déduisant, il fallait de la méthode, de la lucidité et du naturel; il fallait se dégager de cette phraséologie saint-simonienne propre seulement à embrouiller les questions, et qui a dû périr avec le système où elle avait pris naissance.

M. Terson n'a point prétendu faire du saint-simonisme. Il n'en prononce pas même le nom. Il devait donc, dans ses dialogues sur la politique, la morale et la religion, dire simplement sa pensée, selon l'expression de sa préface. Nous applaudirions complètement à une œuvre sans prétention dans laquelle seraient rappelés les droits et les devoirs des citoyens. La forme de publication mensuelle adoptée par M. Terson nous paraît fort convenable. Qu'il réfléchisse à l'influence qu'il pourrait exercer en sortant de ces nuages dogmatiques et scientifiques dans lesquels il s'est aventuré. Que la suite de son travail réponde donc au but qu'il s'est proposé. Qu'il donne au peuple une instruction utile. Qu'il emploie un style clair et élégant dans sa simplicité même.

Le peuple, dit M. Terson, ne cherche pas des phrases harmonieusement cadencées, des périodes savamment arrondies, des tropes et des fleurs de rhétorique. Non, sans doute; mais il veut qu'on lui présente des pensées dégagées aussi d'affectation et d'obscur mysticisme.

Nous croyons que M. Terson s'est trompé en suivant la voie qu'il a prise; comme il emploie ses veilles pour servir le peuple, ceux qui pensent que ses veilles seraient mieux utilisées, doivent le lui dire dans son intérêt et dans celui du peuple. Telle a été l'unique intention de notre critique.

A. ROUSSILLAC.

UNE GANACHE.

C'était un bon et gai vieillard. Il s'était nommé Marius, Catilina, Coriolan, Cincinnatus, sous la république; Léonidas,

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

FIN ET RENOUVELLEMENT,

ou

DIALOGUES SUR LA POLITIQUE, LA RELIGION ET LA MORALE;

Par Terson (1).

L'intention de l'auteur de cet écrit est louable: ses vues sont pures. Instruire le peuple, lui indiquer les causes de sa misère et de son oppression, détruire des préjugés anciens et vivaces, combattre les prétentions tyranniques des gouvernants et les vices d'une société mal organisée, mettre à nu les plaies institutionnelles vicieuses et incompatibles avec les progrès de l'esprit humain, tel est le but de M. Terson.

Il est là des titres à l'attention. Nous avons lu ce livre; nous avons dû l'apprécier comme production lyonnaise et s'adresser aux classes qui ont notre sympathie.

Le plan de M. Terson est très-vaste. Il l'est même beaucoup trop, car il manque d'ailleurs d'ordre et de clarté. M. Terson commence par attaquer les prêtres et les rois et ne dit pas grand-chose de neuf à cet égard. Si, en rappelant les griefs des prolétaires contre toute espèce de tyrannie, l'auteur avait montré que le peuple eût été utile et même indispensable; mais il y a dans son tout système dans son œuvre, qui ne conclut à rien, une contradiction sur la régénération du monde. M. Terson, qui se prétend à l'école saint-simonienne, n'a rien formulé; il a esquissé l'application des doctrines qu'il peut professer.

Il promet, à la vérité, un second volume; mais comme il n'a pu créer jusqu'ici de critiquer notre édifice social et politique, nous craignons que le reste de son travail soit aussi décevant que la première partie. Au surplus, nous promettons de

lui rendre justice si nos prévisions nous trompaient. Nous sommes même obligé d'attendre ce deuxième volume pour entrer, s'il y a lieu, dans le fond de ses idées. Il nous pardonnera si nous nous en tenons aujourd'hui à la forme, pour ainsi dire, de *Fin et Renouveau*.

M. Terson dit qu'il s'adresse au peuple. Eh bien! il a écrit des chapitres entiers que le peuple ne comprendra pas et qui seraient complètement oiseux pour lui, lors même qu'il pourrait les comprendre. Nous voulons parler surtout d'une description fantastique de la formation des mondes et de l'histoire de leurs différentes époques, fœtale, minérale, végétale, animale et humaine.

Nous ne nous serions jamais douté de trouver de pareilles questions dans des dialogues sur la politique, la morale et la religion, composés pour le peuple. Ceci serait du domaine des savants et des géologues. On y rencontre aussi de véritables traités de métaphysique tout-à-fait au-dessus de l'intelligence des lecteurs que recherche M. Terson. On verra par le titre de quelques-unes de ses subdivisions que leur contenu est nécessairement trop abstrait et nullement compréhensible à la classe que l'auteur a en vue. Il traite successivement de l'espérance de l'humanité, de la vérité absolue et de la vérité relative, du plan providentiel humain, de la hiérarchie et de l'égalité humaine. Il aborde ensuite les questions suivantes: Qu'est-ce que l'homme? Pourquoi et dans quel but providentiel l'homme est-il sur la terre? Quels sont en général les devoirs des hommes entr'eux? Quant au chapitre relatif aux rapports de l'homme et de la femme, il ne contient que des banalités sur le mariage, le concubinage et la prostitution. M. Terson n'indique aucune amélioration, aucun remède.

Nous pourrions faire des citations à l'appui de notre jugement; mais nous aimons mieux profiter de l'espace qui nous reste pour donner quelques conseils à l'auteur dont nous voudrions voir les facultés s'appliquer d'une manière plus profitable aux travaux littéraires et philosophiques.

Nous avons dit qu'une pensée digne d'éloge l'a porté à prendre la plume, et, en effet, nous ne blâmons pas les idées qu'il

monstration du journal de la rue des Prêtres, si les chambres françaises ne votent pas à Abd-el-Kader une adresse de remerciements pour avoir daigné prendre Tlemcen, Médéah, la Tafna et les cent lieues de littoral qui lui sont abandonnées par le traité.

L'émir nous a vraiment fait beaucoup trop d'honneur. Comment donc n'a-t-il pas reconnu la souveraineté de la France en Afrique! Et cette reconnaissance ne vaut-elle pas à elle seule d'immenses conquêtes, même au-delà des versants méridionaux de l'Atlas? Rendons Alger à Abd-el-Kader; rendons-lui Bone et Oran. Il a reconnu notre souveraineté en Afrique: cela ne saurait trop se payer. Le *Bourgeois gentilhomme* ne jette-t-il pas ses plus beaux écus au garçon tailleur qui lui donne de l'excellence et un habit mal fait?

Au surplus, notre politique en Afrique n'a rien qui doive surprendre personne; elle est empreinte de cette générosité française que les autres nations appellent de la naissance. A toutes les époques de notre histoire, nous retrouvons des traces de cette libéralité anti-nationale, qui nous a toujours fait sacrifier nos véritables intérêts, et qui, en définitive, a toujours compromis la prépondérance de notre gouvernement. Et pour nous borner à l'histoire contemporaine, rappelons-nous la générosité de l'empereur, qui, tenant dans sa main les couronnes de François d'Autriche et du roi de Prusse, replace généreusement sur le trône tous ces ingrats souverains, qui plus tard devaient lui faire une guerre à outrance, et ne déposer les armes que lorsque leur bienfaiteur serait enchaîné au roc de St-Hélène.

La Restauration a donné dans des travers analogues; elle a fait une guerre ruineuse en Espagne; elle est allée prodiguer ses vaisseaux, ses soldats, son argent en Grèce, non-seulement elle n'a retiré aucun avantage territorial ou commercial de ces expéditions, mais elle ne s'est pas même fait rembourser les millions qu'elle a dépensés. Le gouvernement de juillet a fait l'expédition d'Ancone, il est allé prêter l'appui de ses baïonnettes à la tiare chancelante, qu'a-t-il obtenu en échange de ce service? il n'a pas même obtenu que la cour de Rome cessât d'être le foyer d'intrigue des légitimistes de tout genre!

Que dirons-nous de notre guerre de Belgique et du siège de la citadelle d'Anvers? Deux fois Léopold aurait été renversé de son trône éphémère, si le brave maréchal Gérard et nos soldats n'avaient mis obstacle aux entreprises de Guillaume-le-Têtu. Nous avons prodigé des millions devant Anvers, nous nous sommes emparés de la citadelle, puis nous l'avons bravement rendue à Léopold; nous attendons encore le remboursement des frais du siège, nous l'attendrons probablement long-temps, et pour prix de notre assistance généreuse et désintéressée, quand viennent les jours gras à Bruxelles, on nous tourne en ridicule: le nom français est misérablement insulté dans des farces de carnaval. Voilà avec quelle monnaie on nous rembourse.

En Afrique, nous avions conquis des places, étendu notre domination sur des contrées lointaines; les tribus s'étaient soumises; un grand nombre s'étaient compromises avec Abd-el-Kader pour embrasser notre cause: d'un trait de plume nous avons trahi tous nos alliés, et nous les avons livrés sans défense aux vengeances d'Abd-el-Kader; d'un trait de plume nous avons abandonné une immense étendue de terres et des places qui ne nous étaient pas contestées.

L'Autriche, la Russie, la Prusse ont toujours tiré parti de leurs avantages; nous sommes la seule nation que ses victoires ont toujours appauvrie.

Au moment où s'agit la question de dissolution de la chambre, nous croyons que le tableau suivant, si incomplet qu'il puisse être, ne sera pas sans intérêt.

Depuis qu'ils ont l'honneur de figurer au nombre des députés de la France, un certain nombre de nos honorables ont si bien profité de leur position, qu'il serait injuste de ne pas leur en tenir compte; aussi voulons-nous renseigner les électeurs sur le désintéressement de leurs mandataires.

M. Abraham Dubois s'est fait caser à la cour des comptes, en qualité de référendaire.

M. Admyrault, chef de bataillon, est devenu lieutenant-colonel.

Alexandre, Achille, Epaminondas, sous l'Empire; Saint-Charles, Saint-Ernest, Saint-Ange, Saint-Alphonse, sous la Restauration.

Quand je le connus, on l'appelait Vincent.

Il y avait quarante ans qu'il était au théâtre; il avait épuisé tous les rôles, tous les emplois; il avait eu quinze femmes et vingt-quatre enfants. Il connaissait toutes les villes, tous les directeurs de spectacles, tous les comédiens. Il avait un fils à l'Académie de Rome, un fils au Conservatoire, un fils à l'Opéra, un fils à la Comédie-Française et cinq fils aux Etats-Unis; ses filles dansaient sur les deux hémisphères: à l'Opéra, qui à Londres, qui en Italie, qui en Espagne, qui à Saint-Petersbourg. Il payait le cens électoral en ports de lettres.

Depuis deux ans, il jouait les pères-nobles au théâtre de Poitiers. Le public l'estimait; moi, je l'aimais bien sincèrement. Sa société était instructive et agréable; il parlait des artistes avec plaisir et vénait les grands talents.

Il avait prêté cent francs à Talma, mille écus à Duchesnois, vingt francs à Mlle Georges, et trois francs à Paganini.

Il aimait à faire du bien.

Un matin, il se leva avant le soleil: il n'avait pas joué la veille. Le ciel était pur, l'air frais et la campagne fleurie; c'était au mois de mai. Après avoir suivi pendant une heure les bords du Clain, il se retourna et vit Poitiers dans un nuage de feu. Ce spectacle fixa long-temps son attention, et il s'assit pour en jouir plus à son aise. Vincent, qui avait vu et savait tant de choses, venait de voir pour la première fois un véritable lever du soleil!

Il était beau d'étonnement et d'admiration. Figurez-vous la campagne au mois de mai, une rivière tranquille et bleue, une rive sinueuse, étroite, mystérieuse, bordée et assombrie par des rochers gigantesques, et, sur le plus haut de ces rochers, un homme, un vieillard découvert par respect devant le soleil qui se lève, et vous aurez une idée exacte du plus beau moment de la vie du comédien Vincent.

Une voix le tira de sa rêverie, et une autre voix plus douce

M. Amihau a accepté une présidence de chambre, puis une première présidence.

M. d'Angeville a fait avancer à la faveur, dans la marine, deux de ses proches.

M. Baude a été chargé d'une mission en Afrique.

M. de Berigny est devenu ingénieur divisionnaire, et a obtenu pour son gendre une présidence à la cour de Paris, puis un siège à la cour de cassation (1).

M. de Berthois est devenu colonel.

M. Boissy-d'Anglas est devenu successivement sous-intendant de 2^e classe, de 1^{re} classe, intendant, secrétaire-général de la guerre et commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Bresson a été fait intendant-civil d'Alger; son oncle, conseiller en cassation; son beau-frère, référendaire à la cour des comptes; un de ses cousins, avocat-général, etc., etc.

M. Bugeaud est devenu général de brigade, lieutenant-général, commandant de la province d'Oran et commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Caumartin est devenu président de chambre.

M. Chaix d'Est-Ange, avocat du ministère de l'intérieur.

M. Chatry-Lafosse a été fait général la veille de ses 60 ans.

M. Croissant, son fils, est entré au parquet de Paris.

M. de Daunant est devenu premier président de cour.

MM. B. et F. Delessert ont fait nommer leur frère préfet, puis préfet de police.

M. Delort a été attaché au roi en qualité d'aide-de-camp.

M. Devaux est devenu procureur-général, puis conseiller-d'état, et son fils secrétaire-général et sous-préfet; ce député est de plus officier de la Légion-d'Honneur.

M. Dubois (d'Angers) a été fait procureur-général, puis conseiller à Paris; un de ses fils substitut, et un autre auditeur, puis avocat-général.

M. Duchâtel est devenu conseiller-d'état, puis ministre.

M. Napoléon Duchâtel a été nommé maître-des-requêtes, puis aide-de-camp du ministre de la guerre et, dit-on, préfet.

M. Dufaure est entré au conseil-d'état comme conseiller.

M. Dumon (Lot-et-Garonne) est devenu conseiller-d'état et a été décoré.

M. Dupin aîné, outre ses fonctions de procureur-général, a été appelé au conseil comme ministre et est devenu chevalier, officier, commandeur, grand-officier et grand-croix de la Légion-d'Honneur.

M. Ch. Dupin est entré au conseil d'amirauté et est devenu délégué des colonies; les deux MM. Dupin ont en outre placé tous leurs parents et amis.

M. Edmond Blanc a reçu la croix de chevalier et celle d'officier de la Légion-d'Honneur, puis est devenu secrétaire-général d'un ministère, maître-des-requêtes et conseiller-d'état.

M. Esperonnier a été fait sous-gouverneur de l'école polytechnique.

M. d'Estournel a été nommé *envoyé* au Brésil. (Il touche son traitement à Paris depuis six ans.)

M. Gaillard-Kerbertin est devenu premier président de cour.

M. Ganneron a reçu les croix de chevalier et d'officier de la Légion-d'Honneur.

M. Garaube est devenu colonel.

M. Genin a fait entrer son fils au conseil-d'état.

M. Gillon est devenu procureur-général et a été décoré.

M. A. Giraud a été décoré et a obtenu une fourniture.

M. Ch. Giraud est associé à son frère pour la fourniture.

M. Girod (de l'Ain) est devenu colonel.

M. Gouin a fait nommer son frère substitut, procureur du roi à Tours, puis substitut à Paris.

M. de Guisard est devenu conseiller-d'état.

M. Guizot a placé toute sa famille.

M. Hébert a été décoré, est devenu procureur-général à Metz et avocat-général en cassation.

M. Hervé est entré à la cour de cassation comme avocat-général et a été décoré.

M. Humann a obtenu pour un de ses fils une place de maître-des-requêtes, une recette générale pour son gendre et une pour un autre de ses fils.

M. de Falguerolles a fait entrer son fils au conseil-d'état.

M. de Cambis, idem.

M. d'Etchegoyen a fait nommer son frère auditeur au conseil-d'état.

M. Jacqueminot est devenu général, a fait appeler son frère à la pairie et son neveu au conseil-d'état.

M. Janvier a obtenu une présidence de chambre pour son père, une place de conseiller pour son frère et une de censeur pour un ami intime.

M. Jollivet est devenu avocat du ministère de la guerre et des impositions indirectes.

M. de Jouvencel a obtenu pour son fils une place de maître-des-requêtes.

(1) Son autre gendre, ingénieur divisionnaire, est devenu ingénieur en chef et a été décoré.

que la première excita sa curiosité. Il écarta les branches d'un arbuste et aperçut au pied du rocher, sur le bord de la rivière, une jeune fille et son amant. — « O ma Julie, que je t'aime! disait le jeune homme. — Et moi, donc! répondait Julie. » Puis ils se regardaient. — « O ma Julie, je t'adore! reprenait le jeune homme. — Et moi, donc! répondait Julie. » Puis ils se regardaient. — « Pourquoi ton père ne veut-il pas que tu sois ma femme? Nous serions si heureux! — Oh! oui; mais il dit que nous ne sommes pas riches et qu'il faut l'être pour se marier. — O ma Julie! s'écriait le jeune homme avec passion, je voudrais mourir pour toi! — Et moi, donc! répondait Julie. » Puis ils se regardaient.

Vincent était ému; ce lever du soleil, cet amour si pur, si vivement partagé, allaient épuiser toutes ses sensations: il tira sa bourse, la jeta aux deux amants et prit la fuite.

Un mois s'était écoulé, Vincent était seul dans sa chambre; il répétait le rôle de Tyrrel des *Enfants d'Edouard*. Un violon s'étant fait entendre dans la rue, il courut à sa fenêtre, vit une noce et reconnut les jeunes gens des bords du Clain.

Comme il entrait à la suite de la foule dans l'église St-Hilaire, pour assister comme tout le monde à la bénédiction nuptiale, un prêtre l'arrêta et lui dit: — Monsieur, nous ne recevons pas ici les excommuniés, veuillez vous retirer. — Parbleu! Monsieur, répliqua Vincent, je ne croyais pas être connu de vous; mais puisque vous me connaissez, ce qui suppose que vous êtes venu chez moi, vous avez bien mauvaise grâce de me chasser de chez vous. Le prêtre ne répondit pas, il fit signe au bedeau de lui prêter main forte. — Pas de scandale, Monsieur, ajouta Vincent: je me retire.

— N'importe, murmura-t-il quand il fut dehors, mes jeunes gens ne tarderont pas à sortir, et je les suivrai pour savoir leur demeure. Quand j'irai me promener à l'avenir, j'aurai soin de prendre une plus forte somme.

POLL.

LE CHANT DE LA MARSEILLAISE.

..... Je n'oublierai jamais le patriotique et sublime élan que

M. Kératry est entré au conseil-d'état.

M. de Laborde est devenu aide-de-camp du roi; son gendre a été fait préfet, puis préfet de police; un autre a obtenu une sous-préfecture.

M. Lachèze est devenu président et a été décoré.

M. de Lacoste a été promu au grade de lieutenant-colonel et attaché comme aide-de-camp au ministère de la guerre.

M. de Ladoucette a fait nommer son fils sous-préfet.

M. Lamy est devenu général, a été attaché au ministère de la guerre et a été successivement maître-des-requêtes et conseiller.

M. Lacave-Laplagne est devenu ministre.

M. Laurence a été chargé d'une mission en Afrique et décoré.

M. Legrand est devenu successivement secrétaire-général d'un ministère et directeur-général des forêts.

M. Madier-Monjau a été successivement procureur-général, puis conseiller à la cour de cassation.

M. de Marmier a fait nommer son fils auditeur, puis maître-des-requêtes.

M. Martin (du Nord) est devenu chevalier, officier, commandeur de la Légion-d'Honneur, procureur-général et ministre; son neveu est devenu conseiller.

M. Merlin (de l'Aveyron) a été décoré et nommé juge.

M. Meynadier a fait son frère préfet.

M. Molin est devenu conseiller de préfecture et décoré, et son frère président de cour.

M. Moreau (de Nancy) est devenu président de chambre à la cour, puis procureur-général; il a été décoré et son fils a été nommé procureur du roi.

M. de Mosbourg a fait nommer son beau-frère conseiller-d'état.

M. Mottet est passé procureur-général à Orléans.

M. Muret de Bord a obtenu une fourniture.

M. de Nogaret a fait obtenir de l'avancement à son fils.

M. Odier a fait entrer son fils à la cour des comptes.

M. Paganel est devenu maître-des-requêtes.

M. Paixhans est devenu colonel.

M. Parent a été décoré et est devenu successivement procureur-général à Metz, à Bourges, avocat-général en cassation et sous-secrétaire-d'état.

M. Pataille est devenu procureur-général, premier président et décoré.

M. Pavée de Vandœuvre a fait son fils sous-préfet.

M. Etienne a fait donner à son fils une place de référendaire, une sous-préfecture à son gendre, puis une place au conseil-d'état, et un rectorat d'académie à son beau-frère, etc. etc.

M. Persil s'est fait faire procureur-général, ministre, président du conseil des monnaies, chevalier, officier, commandeur et grand-officier de la Légion-d'Honneur; son fils est devenu maître-des-requêtes et substitut à la cour royale, le second substitut au tribunal de la Seine.

M. Poule a été décoré et fait président de cour; son frère est devenu conseiller de préfecture.

M. Prevot-Leygonie a été décoré et fait conseiller de cour.

M. Prunelle est devenu médecin des eaux de Vichy.

M. de Rancé a été fait chef d'escadron et officier de la Légion-d'Honneur.

M. Réal a été décoré et successivement maître-des-requêtes, secrétaire-général du commerce et conseiller-d'état.

M. Réalier-Dumas a été décoré, et est devenu procureur-général à Alger, puis en Corse.

M. de Rémusat a été décoré et nommé sous-secrétaire-d'état.

M. Renouard est devenu officier de la Légion-d'Honneur, secrétaire-général de la justice, conseiller-d'état et conseiller à la cour de cassation.

M. de Richemont a été nommé commandant de l'école de St-Cyr.

M. Rivière de Larque a été décoré et fait référendaire, son frère procureur du roi.

M. Jules de Larochevoucault est devenu lieutenant-colonel.

M. de Rosamel est entré au conseil d'amirauté et est devenu ministre.

M. Saint-Marc Girardin est devenu maître-des-requêtes et conseiller-d'état; il a été chargé d'une mission en Allemagne.

M. Salvandy est devenu ministre et officier de la Légion-d'Honneur.

M. Sapey est devenu maître-des-comptes et commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Sauzet a été ministre et est décoré.

M. de Schonen est devenu procureur-général à la cour des comptes et commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Sébastiani est devenu ministre, ambassadeur à Naples, puis à Londres.

M. Teillard-Nozerolles est devenu président.

M. Teste a été nommé avocat du trésor et décoré, son fils référendaire.

M. Passy a fait son frère préfet et son neveu référendaire.

produisait l'*Hymne des Marseillais*, chanté tous les soirs sur les nombreux théâtres de la capitale, élan que les prestiges de l'imposante mise en scène qui présidait à l'exécution concouraient à accroître. Au mouvement de marche brillant et forte des premières strophes, succédait le lent pour la dernière que l'orchestre accompagnait pianissimo. Un silence, pendant lequel tous les acteurs se découvrèrent et se prosternèrent aux pieds de la Liberté, qu'un groupe de drapeaux tricolores ombra-geait, précédait le vers: « *Amour sacré de la patrie.* » Les femmes en robes blanches, ceintes de larges rubans aux trois couleurs, dont les larges extrémités flottaient à leurs côtés, et les hommes, dans revêtus de l'uniforme de garde nationale, tous à genoux, dans un religieux recueillement, rendaient ce tableau grandiose. A ces mots: « *Que les ennemis expirants voient ton triomphe dans notre gloire,* » la générale et le tocsin se faisaient entendre dans le lointain.

Après avoir, d'un œil alarmé, le corps et la tête penchés, prêté l'oreille à ces sinistres sons, tous se relevaient spontanément, les femmes et les enfants fuyant tumultueusement vers l'un des côtés de la scène, tandis que les hommes se précipitaient sur des faisceaux de fusils placés çà et là sur le théâtre, s'armaient et redescendaient vivement à l'avant-scène en tonnant en chœur et fortissimo: *Aux armes, citoyens! qu'en se rapprochant le tocsin et la générale accompagnaient de leur effort, tintements et d'éclatants roulements. Revenues de leur effroi, les mères, leurs enfants dans les bras, ou les étreignant contre leur sein, excitaient de la voix, de l'œil et du geste cet appel de la patrie. C'est alors qu'exaltés par ces chants, les spectateurs montaient sur les banquettes en répétant avec les acteurs: *Aux armes, citoyens!* et, sortant du spectacle, la plupart couraient s'enrôler sur les places publiques, où, siégeant sur des estrades élevées, les officiers municipaux enrégimentaient les Prussiens envahissant la Champagne... Non, ce délire enthousiasme ne peut se décrire... (Revue du Théâtre.)*

— sans le paiement de 800 francs.

l'article 291, et que conséquemment les dispositions de cet article lui ont été légalement appliquées ;
» Par ces motifs, la cour rejette

Ah! gardez-vous, bergerettes,
Bergerettes, gardez-vous d'aimer.

Et quand nous disons bergerettes, c'est nous conformer à un ancien usage et rappeler un temps où les duchesses, marquises, baronnes, banquières, épicières, boulangères, écaillières, cuisinières et vachères n'existaient pas, un temps où tout ce qui portait jupon avait nom bergerette ou tout au moins bergère, quand la quarantaine obligeait à retrancher ce qu'il y avait de par trop juvénile dans le gracieux diminutif. Ainsi, quand nous disons : Ah! gardez-vous, bergerettes! c'est absolument comme si nous vous chantions, en langage du jour : Ah! gardez-vous, mesdemoiselles. Au moyen de ce synonyme, il y aurait bien quelque petite chose à changer à la musique, le vers moderne ayant un pied de plus que l'ancien; mais l'arrangement est facile, la pensée demeurant la même, puisqu'il est de notoriété irréfutable qu'en l'an de grâce 1837, le mot mademoiselle a pris le lieu et place de la bergère d'autrefois, et s'applique universellement à toutes les filles de France, duchesses, banquières ou cuisinières, voire même aux femmes de chambre et même aux femmes de chambre belges, à l'honneur éternel de la galanterie française, qui ne connaît ni donnes ni frontières, et irait au besoin chercher des demoiselles au Monomotapa.

Ainsi, voilà qui est entendu, n'est-ce pas? et vous permettez de traduire :

Ah! gardez-vous, mesdemoiselles,
Mesdemoiselles, gardez-vous d'aimer.

Et si nous disons, mesdemoiselles, de vous garder d'aimer, ce n'est certainement pas par les mêmes raisons qu'on disait autrefois : « Bergerettes, gardez-vous d'aimer! » Du temps des bergerettes, ce qu'il y avait à craindre pour elles, c'étaient les assauts du cœur, les combats d'une ame pudique, les mille ruses des amants, les bosquets, les ombrages, l'herbe tendre et l'éternelle rose présentée à genoux, toujours moins rose que la bergère, moins piquante que son sourire; toutes choses, au total, fort peu redoutables, dangers qui n'empêchent aucune bergère de bien manger, de bien dormir, de se bien porter et d'arriver à la vie éternelle en passant par la filière commune de la jeunesse, de l'âge mûr et d'une vieillesse fort honnête.

Mais qu'il n'en est pas ainsi de nos jours, et qu'il vous faut, mesdemoiselles, plus de prudence qu'aux bergères! Ce dont il faut vous défier, ce n'est plus seulement des bosquets, de l'herbe tendre et des roses, mais de dangers beaucoup moins poétiques, immensément plus matériels, le dirai-je enfin?... des coups de poing.

Et voici ma preuve, en la personne de Mlle Zéphirine, femme de chambre de grande maison, qui vient raconter à la police correctionnelle comme quoi, pendant son séjour à Bruxelles, elle avait eu l'imprudence d'accueillir les hommages d'un sieur Schnaps, robuste Flamand, l'imprudence plus grande de lui promettre de devenir un jour Mme Schnaps, et l'imprudence plus grande encore de quitter Bruxelles pour venir à Paris épouser un sieur Spingler.

Schnaps, dédaigné, trahi, abandonné, ne peut digérer cet affront, et quelques jours après il quitte aussi Bruxelles, arrive à Paris et se met à chercher les traces de son infidèle, qu'il rencontre enfin, certain soir, en pleine rue, et sur la tête de laquelle il fait tomber tout le poids de sa colère, poids équivalent à peu près à un marteau de forge de quatre cents livres.

Il y avait de quoi assommer un bœuf; heureusement que Mlle Zéphirine a une bonne tête, et qu'au bout d'une quinzaine de jours d'éblouissements, elle a repris l'exercice de toutes ses facultés qu'elle a appliquées immédiatement à formuler une petite plainte contre sa première inclination.

La première inclination fait triste mine à l'audience, dit fort peu de chose pour sa justification; aussi faut-il dire qu'il ne manie pas le français comme le poing.

M. le président : Qu'avez-vous à dire qui puisse atténuer votre conduite?

Schnaps : Pas beaucoup grand-chose, je été malade, par chacun, deux mois pour matemoiselle.

M. le président : Ce n'était pas une raison pour la frapper si brutalement.

Schnaps : Je donné un betit coup de boing, je pensais pas pour tuer.

M. le président : Il fallait rester à Bruxelles et oublier une femme qui ne pensait plus à vous.

Schnaps : Je pas pouvoir vivre sans elle.

M. le président : Et c'est pour cela que vouliez la tuer?

Schnaps : Je fouloir être tuée morte tous les deux, c'être mon idée.

Mlle Zéphirine, aujourd'hui Mme Spingler, qui partage moins que jamais les idées de Schnaps, insiste pour qu'un châtement exemplaire la mette à l'avenir à l'abri de sa recherche, et le tribunal, prenant en considération les circonstances aggravantes du voyage de Bruxelles et du guet-apens, condamne Schnaps à six mois de prison.

DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

Suite et fin. — Voir le Censeur du 23 juillet.

A quoi s'occupe le pouvoir actuel? Que ses partisans les plus résolus nous répondent. Il met son habileté à mentir à l'opinion, comme dans cette malheureuse affaire du traité Bugeaud. Il met sa force à tenir suspendu sur toutes les têtes le glaive des lois de septembre. Il passe son temps à combiner les petits moyens par lesquels il pourra déjouer les petits complots de la petite coterie qui cherche à le supplanter.

Cela est-il vrai, oui ou non? et si cela est vrai, de quel front vient-on gémir sur les malheurs des classes ouvrières, dans le même article où on fait le panégyrique du pouvoir? Le véritable panégyrique du pouvoir, savez-vous où il faut le lire? Dans le bien-être de la société. Quand les peuples souffrent, c'est que les gouvernements ne remplissent pas convenablement leur tâche. Machiavel l'a dit, et il a raison.

Au reste, comment être surpris de cette insouciance fatale du pouvoir, lorsqu'il s'y trouve en quelque sorte sollicité par les feuilles mêmes de l'opposition dynastique?

M. Villermé a présenté, il y a quelques mois, à l'académie des sciences morales et politiques, des observations relatives au travail des enfants dans les manufactures.

Vous croyez peut-être qu'un pareil thème prête peu aux plaisanteries. Eh bien! c'est précisément le sujet que choisit aujourd'hui le Commerce pour essayer sur ses lecteurs la puissance de la verve comique, *vis comica*. Le Commerce ne veut pas qu'on s'apitoie sur ces *hécatombes d'enfants offerts annuellement en sacrifice sur des piles de calicot érigées à Mammon*. Toute compassion à cet égard passe à ses yeux pour un préjugé. Cette grande horreur des préjugés est fort plaisante de la part d'écrivains qui s'accrochent à merveille des sornettes et des fictions constitutionnelles, lesquelles sentent pourtant bien le préjugé, ce nous semble.

Quand il s'agit d'une question aussi grave que celle du travail des enfants dans les manufactures, ne trouvez-vous pas du meilleur goût un scepticisme qui s'éparpille en épigrammes et s'évapore en saillies?

Or, on a beau dire que le travail des manufactures rend les enfants pâles, faibles et malingres, le Commerce qui s'entend quelque peu en médecine, sans qu'il y paraisse, le Commerce affirme que les enfants maigres et hâves se portent fort bien. Et il renvoie ceux qui prétendent le contraire au *Malade imaginaire*.

A notre tour, nous renverrons le Commerce au dialogue suivant d'une comédie très-spirituelle, *l'Optimiste* :

M. DE PLINVILLE.

La santé peut paraître, à la longue, un peu fade;
Il faut, pour la sentir, avoir été malade.
Je voudrais qu'à ton tour tu le fusses aussi,
Et tu verrais toi-même...

ROS.

Ah! monsieur, grand merci!
Moi, j'aime la santé, surtout quand elle est bonne,
Et puis, si je mourrais...

M. DE PLINVILLE.

Bon! il ne meurt personne.

Le Commerce ne ressemble pas mal à ce bon M. de Plinville. Il est si facile à celui qui a toujours eu bonne table et bon gîte, de taxer d'exagération les plaintes de ceux qui sont sans pain et sans foyer! Il est si facile à qui n'a jamais été sérieusement malade, de nier les maladies sérieuses!

Le Commerce ne voit qu'un *amphigouri théorique* dans l'énumération des maladies dont les manufactures sont le foyer. Eh bien! les chiffres materont peut-être la rieuse incrédule coton et du fer comme le dernier terme de la civilisation. D'après l'*Ausland*, du 23 avril 1834, la mortalité se distingue en Angleterre, entre les districts agricoles et les districts manufacturiers, dans la proportion que voici :

Districts agricoles.	Districts manufacturiers.
Gloucester, 1 sur 64 hab.	Cheshire, 1 sur 53 hab.
Hereford, 1 — 63	Lancashire, 1 — 55
Monmouth, 1 — 70	Middlesex, 1 — 47
Suffolk, 1 — 67	Staffordshire, 1 — 56
Sussex, 1 — 72	Warwickshire, 1 — 52
Wilts, 1 — 66	Yorkshire, 1 — 60

Ces chiffres, reproduits par M. Edelestand du Mérid dans son livre intitulé *la Philosophie du budget*, conduisent au résultat suivant : Le nombre moyen des enfants qui meurent dans les districts agricoles est seulement de 1 sur 67; dans les districts manufacturiers, il est de 1 sur 53.

Ces documents statistiques ne pourraient pas faire suite, comme on le voit, aux scènes comiques du *Malade imaginaire*.

Et pour qu'on ne nous reproche pas d'avoir pris nos exemples ailleurs que dans notre pays, il a été constaté qu'en France le nombre des réformés pour cause d'infirmités s'élève aux 2/7 seulement dans les cantons agricoles, et aux 2/5 dans les cantons industriels.

Mais qu'importe au pouvoir, et aux publicistes sortis de la même école que le pouvoir, qu'on ait quelques hommes de moins, pourvu qu'on ait quelques piles de calicot de plus?

L'économie politique jusqu'ici s'est occupée beaucoup des choses; elle n'a eu garde de s'occuper des personnes!

(Le Bon Sens.)

ENGRAIS JAUFFRET.

EXPÉRIENCE PUBLIQUE.

M. Teillard, propriétaire, impasse des Carmélites, chargé de recevoir les souscriptions à la méthode de cette précieuse découverte, prévient MM. les propriétaires et cultivateurs qu'une expérience publique sera faite mercredi prochain 26 juillet, de 6 à 11 heures du matin, au Jardin-des-Plantes, à Lyon, sous l'inspection de la commission de la société royale d'agriculture. (2870)

Bourse de Paris du 22 juillet 1837.

Cinq pour cent	110	110 3	109 95	109 95
— fin courant	110 20	110 20	110	110
Quatre pour cent	101			
Trois pour cent	79	79	78 95	78 95
— fin courant	79 20	79 20	78 95	79
Rentes de Naples	97	97	96 90	97
— fin courant	97 20	97 20	97 10	97 10
Actions de la Banque	2595			
Caisse hypothécaire	797 50			
Quatre Canaux	1198 75			
Emprunt d'Haïti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(2861) A VENDRE. — Une bonne pharmacie ayant une faible location.

S'adresser à MM. Julien et Gros, droguistes, rue de l'Enfant-qui-pisse.

(2860) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'auberge aux Brotteaux, ayant une forte clientèle. Le local est vaste et d'un prix peu élevé.

Fonds de café-restaurant.
S'adresser à M. Murat qui exploite ledit fonds, quai d'Hallincourt, en face du pont de Serin. On accorde des facilités pour le paiement.

(2863) A VENDRE. — Un fonds de café, sur la place du Pont de la Guillotière, fait et tenu par la même personne depuis dix-sept ans.

S'y adresser au café du Rhône.

(2875) A VENDRE. — Piano neuf en acajou, six octaves, trois cordes.

S'adresser rue de la Préfecture, n° 3, au 3^{me}, de deux à trois heures.

(2840) A VENDRE. — Un fonds d'auberge-cabaret, bien achalandé, rue du Commerce, n° 30. S'y adresser.

(2877) Il a été perdu dimanche au soir, 23 du courant, depuis la Poste-aux-Lettres, place Bellecour, jusqu'au Collège-Royal, en suivant la place de la Charité et le quai du Rhône, une jeannette en or, émaillée noir, avec la plaque et la croix ouvragées. Une bonne récompense est promise à la personne qui la rapportera.

S'adresser à M. le commissaire central de police, à l'Hôtel-de-Ville.

(2814) AVIS.

Une demoiselle d'origine allemande, de 25 à 26 ans, qui connaît parfaitement le français, l'allemand, l'italien, ainsi que la musique et les ouvrages les plus modernes, désire se placer dans cette ville comme institutrice ou dame de société. Elle tient plus à des égards qu'à un grand salaire.

PAR BREVET D'INVENTION

NOUVEAU SYSTÈME DE POMPE

POUVANT DONNER

150 à 200 litres d'eau par minute à la hauteur de 20 pieds.			
60 litres	Id.	Id.	60
30 litres	Id.	Id.	100
20 litres	Id.	Id.	150

Cette énorme masse d'eau s'obtient par la force d'un seul homme.

Ce nouveau moteur offre l'avantage de donner un volume d'eau trois fois plus considérable que tous les autres systèmes mis en usage jusqu'à ce jour, et de l'élever à 150 pieds de hauteur avec autant de douceur et de facilité qu'à 20 pieds.

Il n'est susceptible d'aucun dérangement; dans tous les cas, les inventeurs le garantissent pour deux années.

L'on peut aussi le faire mouvoir très-facilement au moyen d'un cheval.

Cette nouvelle pompe est indispensable pour l'arrosage des prairies et des jardins.

Pour la fonctionner ou obtenir de plus amples renseignements s'adresser à Lyon, à MM. P. Rozet et Ce, place du Concert, n° 6, ou dans leurs ateliers, à Perrache, près la Manufacture des tabacs. (2757)

MALADIES SECRÈTES.

Récents, anciennes et réputées incurables.

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

(2825) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix : 5 fr. la boîte, deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Le dépôt est à Lyon, chez MM. Biétrix-Sionest et Ce, rue Neuve, 12; Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie; Belley, chez M. Martin; Moulins, chez M. Gay; Dijon, chez M. Delarue; Grenoble, chez M. Plana; Mâcon, chez M. Lacroix, tous pharmaciens.

COLS OUDINOT

EN VRAIE CRINOLINE OUDINOT

DURÉE 5 ANS.

POUR VILLE ET CAMPAGNE, JALIS ET SOIRÉES.

PLACE DE LA BOURSE, 27

AVIS CONTRE UNE FRAUDE DÉPLORABLE.

Plusieurs marchands, à l'abri des titres et des attributs de dépositaires des cols en vraie crinoline Oudinot, qu'ils ont obtenus d'abord, au moyen d'un faible achat, vendent par milliers des cols en fausse crinoline, dont la mauvaise tenue, l'incommodité et le peu de durée les font rejeter de la consommation.

LA SIGNATURE OUDINOT est apposée sur chacun de ses cols en vraie crinoline, autrement *déception*.

Dépôts à Lyon, chez MM. Fettutaz; Giraud, rue Louis-le-Grand, n° 26 Berlestraz. (2439)

DÉPURATIF DU SANG.

ROB

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Les médecins les plus célèbres qui ordonnent chaque jour cette préparation, les heureux résultats qu'ils en obtiennent dans le traitement de toutes les Maladies Secrètes, résultats qui lui ont valu l'approbation de la Faculté de Médecine, sont un sûr garant à la confiance publique.

PRIX : 10 F. LA Bille ET 5 F. LA 1/2 Bille.

A la pharmacie de BORELLY, place de la Préfecture, n° 13 (2280)

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 24 juillet 1837. — Septième représentation de M. Nourrit. — F. LE-DIABLE, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

Mardi 25 juillet 1837. — Au bénéfice de M. Rousseau. — 10 GASPARD, GYMNASSE-LYONNAIS.

LE PÊCHEUR NAPOLITAIN, drame. — 20 PAGANINI et une scène de Roméo.

JULIETTE, par M. Lhérie. — LA SOXNETTE DE NIT, vaud. — On commencera à six heures.